



## **LABEL EUROPEEN D'EXCELLENCE EN MATIERE DE GOUVERNANCE ELOGE**

### **RAPPORT GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA 2<sup>ème</sup> EDITION EN FRANCE 2022/2023**

<b>Villes et Intercommunalités françaises candidates</b>	<b>HAUTE CORREZE Communauté Communauté de Communes des LISIERES DE L'OISE Eurométropole de STRASBOURG Ville de SCEAUX Ville de MORNE A L'EAU</b>
<b>Noms et fonctions des experts mandatés par la Plateforme nationale française</b>	<b>Bruno COOREN, Consultant, Transfrontiera.eu Olivier TERRIEN, Consultant, Consulting Territorial Europe/CTE</b>
<b>Nom et fonction des Responsables techniques au CNFPT/INET</b>	<b>Andreas KORB, Responsable du Service Action européenne et internationale Emmanuelle ARNOULD, Responsable de projet, Service Action européenne et internationale Julio SEVILLA MORENO, Responsable de projet, Service Action européenne et internationale</b>

#### **1. Introduction : La Stratégie pour l'Innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local du Conseil de l'Europe et le lancement d'ELOGE en France**

La Stratégie pour l'Innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local, dont ELOGE est un des piliers, a été adoptée en 2008 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Sa mise en œuvre est assurée par le Centre d'Expertise pour la Bonne Gouvernance de l'Organisation (Direction de la Dignité Humaine, de l'Egalité et de la Gouvernance, Direction Générale de la Démocratie et de la Dignité Humaine/DG-II)

Le but de la Stratégie est de mobiliser et de stimuler l'action des acteurs nationaux et locaux afin que « les citoyens de tous les pays européens puissent bénéficier d'une bonne gouvernance démocratique au niveau local, par l'amélioration continue des services publics locaux, l'engagement de la population et des politiques qui sont à la hauteur de leurs attentes légitimes ».



A cette fin, la Stratégie poursuit les trois objectifs suivants :

1. les citoyens sont placés au cœur de tous les processus et institutions démocratiques;
2. les collectivités locales cherchent constamment à améliorer leur gouvernance, dans le respect des douze Principes énoncés ci-dessous ;
3. Les Etats (ou les collectivités régionales, en fonction de la structure institutionnelle des Etats membres) créent et maintiennent les conditions institutionnelles préalables à l'amélioration de la gouvernance au niveau local, en s'appuyant sur les engagements qu'ils ont déjà pris, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et à d'autres normes du Conseil de l'Europe.

La Stratégie, et le Label ELOGE qui en découle, se décline à travers 12 principes d'innovation et de bonne gouvernance démocratique qui sont :

1. **Des élections régulières, et une représentation et une participation justes**, afin de garantir que tous les citoyens disposent d'une réelle possibilité de s'exprimer sur la gestion des affaires publiques locales ;
2. **La réactivité**, afin de garantir que les réponses apportées par collectivités locales sont adaptées aux attentes légitimes et besoins des citoyens ;
3. **L'efficacité et l'efficience**, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints en faisant une utilisation optimale des ressources ;
4. **L'ouverture et la transparence**, pour garantir au public un accès libre à l'information et pour faciliter la compréhension de la gestion des affaires publiques ;
5. **L'Etat de droit**, pour garantir l'équité, l'impartialité et la prévisibilité ;
6. **Un comportement éthique**, pour garantir que l'intérêt public est placé au-dessus des intérêts privés ;
7. **Les compétences et les capacités**, pour garantir que les représentants et responsables locaux sont en mesure d'accomplir leur mission ;
8. **L'innovation et l'ouverture d'esprit** face au changement, pour garantir que les nouvelles solutions et les bonnes pratiques entraînent des améliorations ;
9. **La durabilité et l'orientation à long terme**, afin que soient pris en compte les intérêts des générations à venir
10. **Une gestion financière saine**, pour garantir une utilisation prudente et productive des fonds publics ;
11. **Les droits de l'Homme, la diversité culturelle et la cohésion sociale**, pour garantir la protection et le respect de tous les citoyens, et prévenir la discrimination et l'exclusion ;
12. **L'obligation de rendre des comptes**, pour garantir que les représentants et dirigeants locaux assument leurs responsabilités et sont tenus pour responsables de leurs actes.



Les collectivités européennes qui candidatent à l'obtention d'ELOGE doivent démontrer un savoir-faire dans chacun de ces douze principes. Ce savoir-faire est évalué à travers trois outils : une grille d'évaluation à compléter par les agents, un questionnaire à l'attention des élus, et un questionnaire destiné aux citoyens de la collectivité candidate. La grille d'évaluation comporte plusieurs indicateurs par principe qui permettent de s'assurer, documents à l'appui, de la véracité des éléments de réponse apportés par la collectivité candidate. Les questionnaires sont accessibles à tous les membres de conseil municipal et à tous administrés de la collectivité. Ils permettent de prendre en considération leur perception des pratiques de la collectivité et de dresser des comparaisons avec les réponses figurant dans la grille d'évaluation.

La mise en œuvre du Label est décentralisée et s'opère à travers des plateformes nationales que pilotent des acteurs nationaux. Ces plateformes demandent l'accréditation du Conseil de l'Europe. En France, la Plateforme nationale est pilotée par le CNFPT. Les membres de la plateforme incluent également le SNDGCT, l'AdCF/Intercommunalités de France, l'AF-CCRE et le Conseil de l'Europe. Cette plateforme a pour mission de désigner les experts, chargés d'examiner les dossiers des collectivités territoriales candidates et d'effectuer des visites de terrain, d'examiner les recommandations de ces experts, et de décider ou non de l'octroi du Label.

La Label ELOGE a été décerné pour la 1<sup>ère</sup> fois en **2019** à des collectivités territoriales françaises. Il s'agissait des Villes de **Metz, Sceaux, Suresnes et Strasbourg**.

## **2. Données de base sur les 2 villes et les 3 intercommunalités labélisées**

### **Haute Corrèze Communauté de Communes :**

Haute-Corrèze Communauté (HCC) est une intercommunalité composée de 70 communes créée en 2017 (fruit de la loi NOTRe), présentant la caractéristique de s'étendre sur deux départements (Corrèze et Creuse). Comptant 32000 habitants (2020) et s'étendant sur 1.784,60 km<sup>2</sup>, elle est la quatrième intercommunalité la plus importante du pays en termes de superficie. Elle a pour siège Ussel. L'institution emploie 140 agents.

### **Communauté de Communes des Lisières de l'Oise :**

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) est une intercommunalité composée de 20 communes, située à l'ouest du Département de l'Oise, le long de la limite administrative avec le Département de l'Aisne. Son histoire est, comparativement à d'autres intercommunalités françaises, relativement ancienne puisqu'elle remonte à 1964 lorsqu'est créé un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) réunissant les communes de l'ancien canton d'Attichy. Depuis cette date, les appellations et statuts ont certes évolué, le SIVOM se transformant successivement en "District du Canton d'Attichy" en 1994, puis, en 1999-2000, en "Communauté de communes du Canton d'Attichy", pour finalement prendre l'appellation de "Communauté de communes des Lisières de l'Oise" en 2015.

### **Eurométropole de Strasbourg/EMS :**

L'Eurométropole de Strasbourg (initialement sous le nom de Communauté Urbaine de Strasbourg/CUS) compte 33 communes et 505 000 habitants. Elle emploie 8 000 agents. Depuis 1967, son administration est mutualisée avec la Ville de Strasbourg qui compte 280 000 habitants. La Présidente de l'Eurométropole, Pia IMBS, est en fonction depuis 2020. Elle est également Maire de la Ville de Holtzheim.



### **Ville de Sceaux :**

Sceaux est une ville de 20 400 habitants située en région parisienne. Elle emploie 450 Agents. Son Maire, Philippe LAURENT, est en fonction depuis 2001. Il est également Vice-Président de l'AMF et Président de l'AF-CCRE. La ville est membre de l'EPT/Etablissement Public Territorial, Vallée Sud-Grand Paris, un des 12 EPT de la Métropole Grand Paris, qui compte par ailleurs 131 communes.

### **Ville de Morne à l'Eau**

Morne-à-l'Eau est une ville de 16 223 habitants située en Guadeloupe. Elle emploie 365 agents. Son Maire, Jean BARDEIL, est en fonction depuis 2020. La ville est membre de la Communauté d'Agglomération de Nord Grande Terre, composée de 5 communes.

## **3. Remarques générales sur la procédure de candidature, l'examen des dossiers et les visites de terrain**

Après la décision de leurs Maires et leurs Président(e)s respectifs de candidater pour le Label ELOGE, les 2 villes et 3 intercommunalités ont débuté la préparation de leur dossier de candidature à l'été 2022 et pour cela constitué chacune une équipe de projet pilotée par un responsable de la collectivité. Ces responsables, aux profils variés (Chargé de mission ou bien Chef de services) ont tous travaillé sous la responsabilité directe du Directeur/Directrice Général(e) des Services (DGS).

Les membres de l'équipe de projet ont dans un premier complété la grille d'évaluation et fourni dans ce cadre les justificatifs/documents publics ciblés sur chaque item référencé aux 12 principes. Les questionnaires élus ont été diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux ou communautaires respectifs. Les questionnaires citoyens ont été mis en ligne et/ou bien diffusés via les acteurs notamment associatifs ou les commerces des villes et intercommunalités candidates, afin qu'un maximum d'administrés puisse les compléter. Dans chacune d'elle, la grille d'autoévaluation et les deux questionnaires ont été complétés avec rigueur, des analyses détaillées des résultats obtenus ayant notamment été fournies.

Après réception et un premier examen des dossiers de candidatures, les experts mandatés par la Plateforme nationale française ont effectué des visites de terrain dans chacune des 5 villes et intercommunalités candidates : le 10 février en Haute Corrèze, le 14 février dans les Lisières de l'Oise, le 15 février à Sceaux, le 17 février à Strasbourg et les 23 et 24 février à Morne à l'Eau.

Les équipes municipales qui ont accueilli les experts étaient en général composées des Maires ou de leur 1<sup>er</sup>(e) Adjoint(e), des Président(e)s d'intercommunalités ou de leur Vice-Président(e), et/ou d'élus municipaux et communautaires aux délégations diverses et variées (Politique de concertation, Etat civil et Mairies de Quartier, Evaluation, Finances et Gestion des Ressources Humaines, Culture, etc.) et d'agents de la collectivité occupant des postes dans différents domaines de compétences (ressources, à l'administration et aux finances, démocratie participative, Qualité et développement, CCAS etc.). Tous ont démontré une grande motivation à l'égard du Label ELOGE et une forte disponibilité lors des échanges avec les experts et des temps de présentation et d'explicitation des démarches et actions des 2 villes et 3 intercommunalités concernés. Les DGS des 2 villes et 3 intercommunalités ont tous activement participé, en présentiel ou en distanciel, aux discussions avec les experts, en bilatérale et/ou en plénière avec d'autres agents.



Des rencontres ont également été organisées, en présentiel et en distanciel, avec des panels de citoyens engagés dans les différents projets complétés par des agents des services des villes concernées. Ces échanges directs et de qualité a permis aux experts de mieux apprécier l'engagement des 2 villes et des 3 intercommunalités candidates sur la relation aux citoyens et de constater la richesse du dialogue démocratique.

La présence, pendant ces échanges, d'agents de la ville et leurs témoignages ont permis de bien illustrer la place qu'a pris, dans les collectivités candidates, cette relation à l'usager, renforçant leur sens du service public et facilitant la priorisation de leur activité. La culture de la participation citoyenne a semblé imprégner l'ensemble des administrations municipales et intercommunales, avec un fort engagement et une réelle sincérité des agents, dans chacune des 2 villes et 3 intercommunalités candidates.

Une documentation complémentaire très diversifiée et plus ou moins détaillée a également été remise aux experts pendant leurs visites respectives, ce qui leur a permis de prendre conscience des efforts des villes et des intercommunalités candidates en matière de communication et de transparence, tant sur le fond que sur la forme (formulations simples, claires, courtes, recours aux graphismes, .).

Les visites ont également permis de mieux apprécier les projets mis en œuvre et plus généralement l'engagement des villes et des intercommunalités candidates partagés avec leurs citoyens autour de réalisations nombreuses, concrètes et diversifiées (aménagement, patrimoine, vie culturelle, action éducative et sociales etc.).

#### **4. La Cérémonie de remise du Label ELOGE aux 2 villes et aux 3 intercommunalités labélisées le vendredi 24 mars 2023 au Conseil de l'Europe et l'Atelier qui a suivi**

Le Label ELOGE a été décerné aux 2 villes et aux 3 Intercommunalités candidates à l'occasion d'une Cérémonie officielle organisée, le vendredi 24 mars 2023, au Palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Ont participé, entre autres, à cette cérémonie M. Paul ROWSELL, Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance, Président de la Plateforme d'acteurs européens pour la bonne gouvernance, M. Sébastien POTAUFEU, Représentant permanent adjoint de la France auprès du Conseil de l'Europe, Mme Pascale PFEIFFER, Représentante de la délégation nationale française au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Vice-Présidente de la collectivité européenne d'Alsace, Mme Claudia LUCIANI, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance au Conseil de l'Europe et M. Belkacem MEHADDI, Directeur général adjoint du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et Directeur de l'INET (Institut national des études territoriales).

Les représentants des 2 villes et des 3 intercommunalités labélisées ont à cette occasion pu témoigner de leur expérience dans la mise en œuvre du Label et de leur ressenti.

Un Atelier avec les représentants des 2 villes et 3 intercommunalités françaises labélisées a ensuite été organisé le vendredi 24 mars après-midi à l'INET, afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques managériales respectives, les innovations qu'elles s'efforcent de développer, mais aussi sur les enjeux auxquels elles sont confrontés en matière de bonne gouvernance.

Cet échange a également permis de faire le bilan de la 2<sup>ème</sup> Edition de la mise en œuvre du Label ELOGE en France, de recueillir leurs avis sur les aspects pratiques et techniques et leurs suggestions d'amélioration. Les 2 villes et 3 intercommunalités ont insisté sur la valeur ajoutée du Label ELOGE lequel leur a permis de réaliser une autoévaluation approfondie de leurs pratiques et de leurs dispositifs existants dans les domaines liés aux 12 principes d'Innovation et de bonne gouvernance démocratique, et plus généralement de s'enrichir.



Les villes et intercommunalités se sont félicitées de la dynamique de groupe que la candidature à ELOGE a permis d'instaurer au sein de leur administration municipale et intercommunale respective, et des liens qui ont pu se renforcer entre acteurs concernés. Elles ont également précisé qu'elles accorderaient bien sûr une grande importance aux suggestions d'amélioration des experts et veilleraient à développer les échanges, entre elles et avec d'autres collectivités européennes ayant obtenu le Label ELOGE, avec l'appui du Conseil de l'Europe et du CNFPT.